



16ème législature

Question N° : 3881	De M. Emmanuel Lacresse (Renaissance - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse >Conséquences des trains d'équilibre du territoire (TET) sur le domaine routier	Analyse > Conséquences des trains d'équilibre du territoire (TET) sur le domaine routier.
Question publiée au JO le : 06/12/2022 Réponse publiée au JO le : 07/02/2023 page : 1255		

Texte de la question

M. Emmanuel Lacresse appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la politique des trains d'équilibre du territoire (TET) en Lorraine. Alors que le projet d'extension de l'A31 bis est encore en cours de discussion, le ferroviaire pourrait jouer un rôle central dans le désengorgement de cet axe européen majeur, fréquenté quotidiennement par une centaine de milliers de véhicules par jour environ. À cet égard, il l'interroge sur la façon dont les TET influent ou peuvent influencer concrètement sur l'axe routier lorrain nord-sud, ainsi que sur l'état actuel et les perspectives du stock de matériel roulant disponible.

Texte de la réponse

Les trains d'équilibre du territoire (TET) assurent un service de transport de voyageurs de moyenne et de longue distances, organisé par l'État qui en est l'autorité organisatrice. En application de la loi d'orientation des mobilités, un rapport sur les perspectives de développement de nouvelles offres TET, de jour comme de nuit, a été remis au Parlement en mai 2021. C'est dans ce cadre qu'ont été identifiées un certain nombre de relations sur lesquelles l'offre de transport existante n'apparaît pas suffisante. Une nouvelle desserte entre Metz et Lyon via Nancy et Neufchâteau a notamment été identifiée, sous réserve toutefois d'être intégrée à un lot de plusieurs lignes dont l'exploitant serait désigné après mise en concurrence. A court terme, la mise en oeuvre d'un premier service dans le cadre de la convention d'exploitation conclue avec SNCF Voyageurs, envisagée initialement en 2023, a dû être reportée, du fait d'un tracé des sillons présenté par SNCF Réseau conduisant à des temps de parcours insatisfaisants et d'un bilan économique proposé par l'opérateur extrêmement coûteux. Sans préjudice de la poursuite des travaux sur la mise en place d'une nouvelle ligne, telle que proposée dans le rapport remis au Parlement, les échanges entre les services de l'Etat, les différentes régions concernées, dont la région Grand Est, et la SNCF ont récemment repris à la demande du ministre chargé des transports pour réexaminer la possibilité d'une desserte ferroviaire à court terme.